

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3037

10 décembre 2011

SOMMAIRE

Actitech S.à r.l.	145756	MKF McKelcey Funds S.A.	145761
Alquity SICAV	145740	MKF McKelcey Funds S.A.	145761
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	145765	Mnémosyne Luxembourg S.A.	145744
Apollo Redos II S.à r.l.	145748	Mocassin d'Or S.à r.l.	145762
Argem Participations S.A.	145776	Montnoir Or S.à r.l.	145762
B.F.T. S.A.H.	145744	MP Confect	145762
CapitalatWork Alternative Fund	145750	MTEL S.A.	145739
CETP II Imola S.à r.l.	145733	MTO Gulux Sàrl	145764
Copal	145759	Multi-Market-Center s.à r.l.	145764
Der Holzwurm S.à r.l.	145771	Multi Rent a Car S.à r.l.	145735
Digital Realty (Redhill) S.à r.l.	145740	Nemesis Consulting, S.à r.l.	145772
Digital Realty (Welwyn)	145746	Nexialus Automation S.à r.l.	145775
ERI Bancaire Luxembourg S.A.	145762	Park Capital Mezzarive S. à r.l.	145743
Espace Invest S.à r.l.	145751	Petites fleurs, Accessoires & mehr G.m.b.H.	145768
Fabinter Investments SPF, S.A.	145754	Pharaon S.A.	145739
Faustini Europe S.A.	145744	Raystown Lux S.A.	145748
Holditec	145757	Salvato Investments S.A.	145751
Hyosung Wire Luxembourg S.A.	145736	Serfina S.à r.l.	145763
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s.	145764	Seril	145761
IWA S.A.	145752	SIFC Hotel Development S.à r.l.	145768
JMB Multimedia S.A.	145772	Skype Global Holdco S.à r.l.	145775
Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	145758	Skype Technologies	145743
Mardis S.A.	145739	Solelec S.A.	145753
MC Consult S.à r.l.	145743	Sphinx Luxco C S.à r.l.	145730
MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l.	145743	Springboard Investments S.à r.l.	145738
Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.	145735	Uvita S.A., SPF	145735
MHS Finance S.à r.l.	145743	VMR S. à r. l.	145755
MIB Mädler-Passage	145742	Western Riding Association Luxembourg	
MIB Mädler-Passage	145758	145739

Sphinx Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.923.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of October, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sphinx Luxco C S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on September 30, 2011, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited liability partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Registry, under number 975 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tom Storck, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), by way of the issuance of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), by way of the issuance of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five (125,265) new shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty-five thousand two hundred sixty-five euro (EUR 125,265) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one hundred thirtyseven thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 137,765), represented by one hundred thirty-seven thousand seven hundred sixty-five (137,765) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Alter Domus S.à r.l., each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le septième jour du mois d’octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Sphinx Luxco C S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d’immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 30 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu:

Vision Capital Partners VII LP, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Guernesey, avec siège social au Trafalgar Court, Les Banques, BGU – GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 975 (l’Associé Unique),

représentée par Maître Tom Storck, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. L’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765), par l’émission de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) de sorte à porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765), par l'émission de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire les cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq (125.265) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-cinq mille deux cent soixante-cinq euros (EUR 125.265) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 137.765) représenté par cent trente-sept mille sept cent soixante-cinq (137.765) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Alter Domus S.à r.l., chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45661. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152186/162.

(110176920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

CETP II Imola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.010.951,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.487.

In the year two thousand and eleven, on twenty-third day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 130 698 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting individually and with full power of substitution, by virtue of a proxy given under private seal on September 23, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "CETP II Imola S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 163 487, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 14, 2011, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euros into British Pounds.

IV. Pursuant to the above conversion, the share capital of the Company is converted from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to ten thousand nine hundred fifty-one British Pounds (GBP 10,951) represented by ten thousand nine hundred fifty-one (10,951) shares of one British Pound (GBP 1) of nominal value each;

V. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one million British Pounds (GBP 1,000,000) to raise it from its current amount of ten thousand nine hundred fifty-one British Pounds (GBP 10,951) to one million ten thousand nine hundred fifty-one British Pounds (GBP 1,010,951) by the creation and issuance of one million (1,000,000) shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented by its proxy holder as here above stated, declares to subscribe for one million (1,000,000) New Shares and to fully pay them up in the nominal amount of one million British Pounds (GBP 1,000,000), by a contribution in kind consisting in the conversion of claims in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company. Evidence of the existence and value of such contribution in kind is given in the form of an interim balance sheet of the Company as at September 23, 2011.

Thereupon, the said subscription is accepted and the above mentioned one million (1,000,000) New Shares are allotted to the Sole Shareholder.

VI. Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 6.** The share capital is fixed one million ten thousand nine hundred fiftyone British Pounds (GBP 1,010,951) represented by one million ten thousand nine hundred fifty-one (1,010,951) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at two thousand five hundred euro (€ 2,500,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumise au régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 130 698 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CETP II Imola S.à r.l.» (ciaprès, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163487, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling.

IV. Suite à la conversion, le capital social de la Société est converti de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) au montant équivalent de dix mille neuf cent cinquante-et-une Livres Sterling (GBP 10.951), représenté par dix mille neuf cent cinquante-et-une (10.951) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune,

V. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix mille neuf cent cinquante-et-une Livres Sterling (GBP 10.951) à un million dix mille neuf cent cinquante-et-une Livres Sterling (GBP 1.010.951) par la création et l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, dûment représenté par son mandataire comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les un million (1.000.000) Nouvelles Parts et les libérer intégralement à valeur nominale pour un montant total d'un million de Livres Sterling (GBP 1,000,000) par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique envers la Société. La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en nature est donnée sous la forme d'un bilan intérimaire de la Société au 23 septembre 2011.

Sur quoi, ladite souscription est acceptée et les un million (1.000.000) Nouvelle Parts Sociales susmentionnées sont allouées à l'Associé Unique,

VI. L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million dix mille neuf cent cinquante-et-une Livres Sterling (GBP 1.010.951) représenté par un million dix mille neuf cent cinquante-et-une (10.951) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.”

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149172/118.

(110173914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Meighorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.057.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150680/9.

(110175353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Multi Rent a Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6187 Gonderange, 2, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg B 113.446.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/2011.

Référence de publication: 2011150681/10.

(110175051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Signature.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 novembre 2011 a nommé comme administrateurs,

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 4 novembre 2011 a révoqué avec effet immédiat D.S. CORPORATION S.A., de ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé en remplacement:

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 4 novembre 2011 a fixé avec effet immédiat le siège social de la société au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour UVITA SA, SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2011151520/25.

(110176245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Hyosung Wire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7759 Roost, route de Bissen.

R.C.S. Luxembourg B 157.180.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HYOSUNG WIRE LUXEMBOURG S.A., a company limited by shares, having its registered office in L-7759 Roost, route de Bissen, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 23 November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C, number 91 of 18 January 2011, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 157180.

The meeting is presided by Mr. Cédric SCHIRRER, avocat, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Geneviève DEPIESSE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Patricia LAMOULINE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the thirty-two thousand (32,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. - The agenda of the present meeting is the following:

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of forty thousand Euros (EUR 40,000) to eleven million eight hundred forty-five thousand Euros (EUR 11,845,000) by the issue of nine million four hundred forty-four thousand shares (9,444,000) with a nominal value of one point twenty five Euros (EUR 1.25); subscription to and payment of the additional shares to be issued within the capital increase by the Sole Shareholder through a contribution in cash of eleven million eight hundred five thousand Euros (EUR 11,805,000).

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

3.- Appointment of a new managing director

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by the amount of ELEVEN MILLION EIGHT HUNDRED AND FIVE THOUSAND EUROS (EUR 11,805,000.-) so as to raise it from its current amount of FORTY THOUSAND EUROS (EUR 40,000.-) up to ELEVEN MILLION EIGHT HUNDRED AND FORTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 11,845,000.-), by the issue of NINE MILLION FOUR HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND (9,444,000) new shares having a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25), each.

Subscription - Payment

The NINE MILLION FOUR HUNDRED FORTY-FOUR THOUSAND (9,444,000) new shares have been subscribed by the sole shareholder the HYOSUNG CORPORATION,, having its registered office at Hyosung Building, 450 Gongdeok-dong, Mapo-gu, Seoul, Korea (121-720), here represented by Mr. Cedric SCHIRRER, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of ELEVEN MILLION EIGHT HUNDRED AND FIVE THOUSAND EURO (EUR 11,805,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is fixed at ELEVEN MILLION EIGHT HUNDRED AND FORTY-FIVE THOUSAND EURO (EUR 11,845,000.-) divided into NINE MILLION FOUR HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND (9,476,000) shares of one Euro twenty-five cents (1.25 EUR) each."

Third resolution

The meeting decides to appoint as new director in replacement of the actual director:

Mr. Yang Sang LEE, born on 22 August 1967 in Seoul, South-Korea, residing in L-7234 Helmsange, 19, rue J.F. Kennedy.

The mandate of the director shall expire at the annual general meeting to be held in 2016.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 4,900.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HYOSUNG WIRE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 91 du 18 janvier 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157180.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cédric SCHIRRER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia LAMOULINE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Toutes les trente-deux mille (32.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante mille Euros (EUR 40.000,-) à onze millions huit cent quarante-cinq mille Euros (EUR 11.845.000,-) par l'émission de neuf millions quatre cent quarante-quatre mille (9.444.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro vingt-cinq cents (EUR 1,25); souscription et libération des actions nouvelles qui sont émises dans le capital social par l'Actionnaire Unique par versement en espèces de onze millions huit cent cinq mille Euros (EUR 11.805.000,-).

2.- Modification subséquente de l'Article 6 des Statuts de la Société.

3.- Nomination d'un nouvel administrateur.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de ONZE MILLIONS HUIT CENT CINQ MILLE EUROS (EUR 11.805.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000,-) à ONZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 11.845.000,-) par l'émission de NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE (9.444.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription - Libération

Les NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE MILLE (9.444.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société HYOSUNG CORPORATION, ayant son siège social à Hyosung Building, 450 Gong-deok-dong, Mapo-gu, Corée du Sud (121-720),

ici représentée par Monsieur Cédric SCHIRRER, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Toutes les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de ONZE MILLIONS HUIT CENT CINQ MILLE EUROS (EUR 11.805.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à ONZE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 11.845.000,-) divisé en NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE (9.476.000) actions de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune."

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur en remplacement de l'actuel administrateur:

Monsieur Yang Sang LEE, né le 22 août 1967, à Seoul, Corée du Sud, demeurant à L-7234 Helmsange, 19, rue J.F. Kennedy.

Le mandat de l'administrateur expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 4.900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHIRRER, G. DEPIESSE, P. LAMOULINE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42818. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149278/141.

(110173373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Springboard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.809.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 2 novembre 2011

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, le Conseil de Gérance actuel de la Société dont les membres sont Monsieur George Redenbaugh, Madame Laura Shesgreen et Monsieur Peter Foulds.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, un nouveau Conseil de Gérance en remplacement du conseil de Gérance ci-avant pour une durée indéterminée et composé comme il suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Georgia, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One Microsoft Way, Redmond WA 98052, États-Unis d'Amérique;
- Monsieur Keith Ranger Dolliver, né le 12 janvier 1963, à Washington, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5580 179th Avenue SE, Bellevue, WA 98006, États-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Thierry Fromes, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 151, Route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Investments S.à.r.l.

Référence de publication: 2011150808/21.

(110175187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Luxembourg, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011150700/11.

(110175030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Western Riding Association Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6695 Mompach, 7, Op der Klopp.

R.C.S. Luxembourg F 3.916.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2011

En date du 29 janvier 2011, l'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer l'adresse du siège social de la WESTERN RIDING ASSOCIATION Luxembourg, numéro d'immatriculation F3916, lequel se trouvait auparavant à: 12, rue Longchamps, L-9160 Ingeldorf, commune Erpeldange, à la nouvelle adresse: 7, op der Klopp, L-6695 Mompach, commune de Mompach

Changement des statuts:

Art. 1^{er}. Il est fondé par les présents statuts une association sans but lucratif dénommé WESTERN RIDING ASSOCIATION LUXEMBOURG, numéro d'immatriculation F3916, ayant son siège social à l'adresse du secrétaire à: 12, rue Longchamps, L-9160 INGELDORF à remplacer par: ayant son siège social à l'adresse du secrétaire, 7, op der Klopp, L-6695 Mompach, commune de Mompach.

Pour extrait conforme

Mompach, le 29 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150880/19.

(110175019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Mardis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150682/9.

(110174840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 7 novembre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires que:

Les Administrateurs suivant on démissionné de leur mandat et ce, avec effet immédiat:

- Madame Isabelle Schul, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

- Madame Catherine Pisvin, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

- Madame Laurence Mostade, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'Administrateur avec effet immédiat:

- Madame Laetitia Antoine, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

- Mademoiselle Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

- Monsieur Christian Mognol, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à se réunir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151408/24.

(110175773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Alquity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 152.520.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 5 octobre 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Philippe MELONI, président, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

- William JONES, administrateur, avec adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- Paul ROBINSON, administrateur, avec adresse professionnelle au PO BOX 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

- Paul FREER, administrateur, avec adresse professionnelle au 66th Floor, Suite 01, The Center, 99 Queens Road, Central, Hong Kong.

- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano.

- Jean Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer.

2. Le mandat de KPMG Audit, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé,

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 octobre 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Jean-Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2011151036/29.

(110176290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Digital Realty (Redhill) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.912.

—
In the year two thousand eleven, on the twentyfirst day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Digital Luxembourg II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214, here represented by Mrs Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 19, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Digital Realty (Redhill) S.à r.l., constituted by a notarial deed on 22 March 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1069 of June 6, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 12 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 324 of 7 February 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 2,000) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 10,000) to the amount of TWELVE THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 12,000) by the issuance of TWENTY-FIVE (25) new shares with no par value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the TWENTY-FIVE (25) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the total amount of TWO THOUSAND BRITISH POUND (GBP 2,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by one hundred fifty (150) shares with no par value, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214, ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Digital Realty (Manchester) S.à r.l., constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 6 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 7 février 2008;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) pour porter son montant actuel de DIX MILLE Livres Sterling (GBP 10.000) à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000) par

l'émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que le montant total de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000), représenté par CENT CINQUANTE (150) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47489. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149803/92.

(110174359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

MIB Mädler-Passage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.817.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 novembre 2011 a renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Tillmann SAUER-MORHARD, directeur de société, Kurfürstendamm 42, D-10719 Berlin, Allemagne, gérant A;
- Mr Richard HAWEL, directeur de société, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour MIB Mädler-Passage

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011150689/16.

(110175201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

—
*Extrait des décisions de l'associé
unique de la Société en date du 28 octobre 2011*

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, le Conseil d'Administration actuel de la Société dont les membres sont Monsieur George Redenbaugh, Madame Laura Shesgreen, Monsieur Norbert Becker et Monsieur Peter Foulds.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer pour une durée de 6 ans, avec effet immédiat, un nouveau Conseil de d'Administration en remplacement du Conseil d'Administration ci-avant et composé comme il suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Georgia, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One Microsoft Way, Redmond WA 98052, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Keith Ranger Dolliver, né le 12 janvier 1963, à Washington, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5580 179th Avenue SE, Bellevue, WA 98006, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Thierry Fromes, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 151, route de Treves, L-6940 Niederanven, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skype Technologies

Référence de publication: 2011150801/22.

(110174887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 51, rue Oscar Romero.

R.C.S. Luxembourg B 143.126.

—
Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150684/10.

(110174953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MEIF Luxembourg Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 100.412.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150685/10.

(110175153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**MHS Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Park Capital Mezzarive S. à r.l.)**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.600.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150687/9.

(110174861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Faustini Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 105.672.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010:

- HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151879/25.

(110176567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**Mnémosyne Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. B.F.T. S.A.H.).**

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scyllas.

R.C.S. Luxembourg B 104.315.

—
L'an deux mille onze, le deuxième jour de novembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme B.F.T. S.A.H. (la «Société»), établie et ayant son siège social L-8814 Bigonville, 34, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B104.315, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 145 du 16 février 2005.

La séance est déclarée ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de Me Raphaël Collin, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume Maurin, juriste, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et comme scrutateur Me Gaël Castex, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg.

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société de B.F.T. S.A.H en Mnémosyne Luxembourg S.A.;
2. Modification corrélative de l'article 1^{er} des statuts;
3. Transfert du siège social de la Société au 30, rue des Scyllas, L-2925 Howald;
4. Modification corrélative de l'article 2 des statuts;
5. Modification de l'objet social de la Société;
6. Modification corrélative de l'article 4 des statuts;
7. Révocation des administrateurs actuels et nomination de nouveaux administrateurs de la Société; et
8. Divers.

Le nom de l'actionnaire et le nombre d'actions détenues par celui-ci est renseigné sur une liste de présence, signée par l'actionnaire présent, et par les membres du bureau de l'assemblée générale; ladite liste de présence restera annexée à l'original de cet acte.

Il apparaît de cette liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont valablement représentées à l'assemblée générale de sorte que l'actionnaire peut renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour connu de l'actionnaire présent.

Après l'approbation de ce qui précède par l'actionnaire, celui-ci a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé de modifier le nom de la société de B.F.T. S.A.H. en Mnémosyne Luxembourg S.A.

Seconde résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme sous la dénomination Mnémosyne Luxembourg S.A.»

Troisième résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société de 34, rue Principale, L-8814 Bigonville à 30, rue des Scyllas, L-2925 Howald.

Quatrième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Howald.»

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cinquième résolution:

Il est décidé (i) de supprimer le dernier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, (ii) d'insérer les mots «ou des participations» à la fin du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société et (iii) d'insérer après le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société un nouveau paragraphe ainsi rédigé:

«La société a également pour objet, à l'étranger, l'acquisition, la détention, la conservation, l'exploitation et la promotion, directement ou indirectement et par tous moyens, de biens mobiliers et immobiliers, à caractère culturel ou artistique.»

Sixième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts ou des participations.

La société a également pour objet, à l'étranger, l'acquisition, la détention, la conservation, l'exploitation et la promotion, directement ou indirectement et par tous moyens, de biens mobiliers et immobiliers, à caractère culturel ou artistique.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Septième résolution:

Il est décidé de révoquer de leurs mandats d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

1. Monsieur Emmanuel Duprat, né le 13/11/1965 à Montréal, demeurant, 200 avenue de Californie à F-06200 Nice;
 2. Monsieur Salvatore Bongiorno, né le 01/07/1968 à B-Charleroi, demeurant, 31 Grand-Rue à L-1661 Luxembourg;
- et
3. Monsieur Philippe Bossicard, demeurant, 11 rue de l'ancienne gare à B-6800 Libramont, président du conseil d'administration.

Il est décidé de nommer, avec effet immédiat, en remplacement, au poste d'administrateur de la Société, les personnes suivantes:

1. Monsieur Jean-Olivier Tedesco, né le 23 juin 1959 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant au 2 place Stéphanie, 1050 Bruxelles (Belgique), président du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans;

2. Me Jean-François Prévost, né le 4 avril 1946 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 133 rue de la Pompe, 75116 Paris (France), pour une durée de 6 ans;

3. Monsieur Marinus de Jong, né le 10 avril 1956 à Delmas (Afrique du Sud), demeurant à Maastrichterlaan 84, 6291ET, Vaals (Pays-Bas), pour une durée de 6 ans; et

4. Monsieur Robert Charles Power, né le 3 mars 1945 à Sydney (Australie), demeurant à «Pomona», 1309 Brookfield Road, Wellington, NSW 2820 (Australie), pour une durée de 6 ans.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu aux comparants, lesdits comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Collin, Maurin, Castex, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011151047/101.

(110175660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.239.

In the year two thousand eleven, on the twentyfirst day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Digital Luxembourg II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214

here represented by Mrs Christelle FRILLO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 19, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Digital Realty (Welwyn) S.à r.l., constituted by a notarial deed on 13 March 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 906 of May 18, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 12 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 324 of 7 February 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 2,000) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 10,000) to the amount of TWELVE THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 12,000) by the issuance of TWENTY-FIVE (25) new shares with no par value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the TWENTY-FIVE (25) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the total amount of TWO THOUSAND BRITISH POUND (GBP 2,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by one hundred fifty (150) shares with no par value, all subscribed and fully paid-up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 19 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Qu’elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Digital Realty (Welwyn) S.à r.l., constituée suivant acte notarié en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 18 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 7 février 2008;

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) pour porter son montant actuel de DIX MILLE Livres Sterling (GBP 10.000) à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000) par l’émission de VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L’associée unique déclare souscrire les VINGT-CINQ (25) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que le montant total de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d’un certificat bancaire

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l’associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l’article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000), représenté par CENT CINQUANTE (150) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n’étant fixé à l’ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l’a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47490. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149805/94.

(110174360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Raystown Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.351.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 21 octobre 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Ils ont également constaté que Christophe Davezac a transféré son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150785/14.

(110175162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.330.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER*, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "Apollo Redos II S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 113.330, incorporated by deed of Maitre Henri Hellinckx, notary, on December 18, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 678 on April 3, 2006.

The Meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

I.- That the partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairwoman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minutes.

II.- As appears from the attendance list, 100 shares out of the 100 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 12,500) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of PT Romania S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint PT Romania S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders/partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés (l' "Assemblée") de la société société à responsabilité limitée "Apollo Redos II S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 113.330, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2005, publié au Mémorial C N° 678 du 3 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que 100 actions des 100 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 12,500), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de PT Romania S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et

5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer PT Romania S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires/associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46274. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150352/120.

(110175107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 avril 2011:

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend note de la cooptation de Madame Virginie COURTEIL en remplacement de Monsieur Rémi BERG, en tant qu'Administrateur, décidée par Résolution Circulaire en date du 1^{er} mars 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Viginie COURTEIL, en tant qu'Administrateur, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

* Mr. André BIRGET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Mr. Ivan NYSSSEN, Administrateur

* Mr. Erwin DESEYN, Administrateur

* Mr. Michel JANIAC, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler ERSNT & YOUNG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur André BIRGET, 12 Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique

- Monsieur Ivan NYSSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, Belgique

- Monsieur Michel JANIYAK, 2 Rue Jos Schroeder, L-6981 Rameldange, Luxembourg

- Madame Virginie COURTEIL, 12 Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé:

- ERNST&YOUNG, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153611/32.

(110178815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Salvato Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.827.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du conseil d'administration en date du 2 novembre 2011

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. Mme Nora PALCANI, administrateur de sociétés, née à Oran (Algérie), le 13 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. M. Georges SCHEUER, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SALVATO INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011150820/27.

(110175382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Espace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.034.

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Frédéric Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen, et

- Monsieur Michael Reichling, administrateur de sociétés, né le 8 novembre 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Frédéric Reichling et Monsieur Michael Reichling, précités sont les seuls associés actuels (les «Associés») de ESPACE INVEST S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Victor Ferrant, L-1517 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104034 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 du 28 janvier 2005; et
- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 3, rue Victor Ferrant, L-1517 Luxembourg, au 130, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 5 §1 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 5. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frédéric Reichling, Michael Reichling, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 octobre 2011. LAC/2011/46627. Reçu 75, EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151179/38.

(110175877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

IWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.416.

L'an deux mil onze, le quatorzième jour d'octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „IWA S.A.“, avec siège social à L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 83.416 constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 2 août 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 24 janvier 2002 numéro 128, modifié suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 19 novembre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 avril 2002 numéro 667 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Wolfgang SCHOLER, commerçant, demeurant au L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-Rue.

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Hermann Josef SCHOLER, commerçant, demeurant à D-54290 Trèves, 59, Karl-Marx-Strasse (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Wolfgang SCHOLER, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Révocation de Madame Saikhansanaa dite Sana CHULUUN et Madame Karin VERKOYEN-SCHOLER en qualité d'administrateurs de la Société et décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

2) Nomination de Monsieur Hermann Josef SCHOLER et de Madame Heike ROTH en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) années;

3) Changement du régime de signature statutaire;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de révoquer Madame Saikhansanaa dite Sana CHULUUN et Madame Karin VERKOYEN-SCHOLER en qualité d'administrateurs de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hermann Josef SCHOLER, commerçant, né le 3 janvier 1959 à Trèves, demeurant à D-54290 Trèves, 59, Karl-Marx-Strasse (Allemagne) et de Madame Heike ROTH, employé privé, née le 7 février 1963 à Königstein/Hochtaunuskreis demeurant à D-54332 Wasserliesch, Hauptstrasse 35, en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) années.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le régime de signature statutaire et en conséquence de modifier l'article 8 paragraphe 8 comme suit:

Art. 8. (Paragraphe 8). «La société se trouve engagée (i) par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par la signature conjointe de deux administrateurs».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wolfgang Scholer, Josef Scholer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 octobre 2011. LAC / 2011 / 45961. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149942/70.

(110174220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Solelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 91.565.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 2010:

Les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur DE WINTER Luc, né le 01.01.1948 à Ninove (Belgique), demeurant à Voordelaan 8 B-9831 Sint-Martens-Latem

- Monsieur FABECK Pierre, né le 05.12.1952 à Kamina (Congo), demeurant à avenue de la Sapinière 26A B-1180 Uccle
 - Monsieur ELVINGER Victor, né le 26.09.1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg
 - Monsieur SINECHAL Xavier, né le 06.03.1953 à Uccle (Belgique), demeurant à rue Pierre Marchand 13 B-1970 Wezembeek-Oppem
 - Monsieur RIES Jean, né le 27.02.1960 à Eupen (Belgique), demeurant à Wenkelhuel 6 L-5680 Dalheim
- sont reconduits pour une période de trois ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
Monsieur CARLIER Bernard démissionne de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011150834/21.

(110175193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Fabinter Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.801.

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FABINTER INVESTMENTS SPF S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 104801, constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 231 du 15 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés le 16 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 du 17 février 2009.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Elise Beley, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les mille sept cents (1700) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au jour de la liquidation
4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolutions:

L'assemblée nomme liquidateur:

Merlis S.à r.l. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolutions:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, E. BELEY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43409. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149854/60.

(110174206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

VMR S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.321.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Vincent Michel Roger LEFOULON, ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique, demeurant à Envague, F-56360 Bangor,

«le mandant»

ici représenté par Madame Joëlle BOERES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée VMR S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 117.321 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1608 du 24 août 2006.

2. Que le capital social de la société à responsabilité VMR S.à r.l. s'élève actuellement à 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée VMR S.à r.l.

4. Que par la présente, le mandant, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

145756

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joëlle BOERES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2011. Relation GRE/2011/3854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150874/48.

(110175167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Actitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 134.239.

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Miloud BELABBACI, chef d'entreprise, demeurant à F-57970 Illange, 13, rue des Roses,
- 2.- Abdel Karim BELABBACI, salarié, demeurant à F-57100 Veymerange, 14, boucle du Bois,

associés de la société ACTITECH S.à r.l., ayant son siège social à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.239, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 9 janvier 2008, modifié suivant acte dudit notaire Tom METZLER en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1426 du 10 juin 2008, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 1802 du 8 août 2011.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident d'augmenter le capital social de la société à raison de TRENTE MILLE (30.000,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS à QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS (42.500,-) EUROS, par l'émission, la création et la souscription de DEUX CENT QUARANTE (240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement libérées par un versement en espèces comme suit:

- par Miloud BELABBACI, susdit, pour un montant de vingt-cinq mille (25.000,-) euros, soit deux cents (200) parts sociales nouvelles,
- pour Abdel Karim BELABBACI, susdit, pour un montant de cinq mille (5.000,-) euros, soit quarante (40) parts sociales nouvelles.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS (42.500,-) EUROS, représenté par TROIS CENT QUARANTE (340) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune."

La répartition est désormais la suivante:

1. Miloud BELABBACI, deux cent soixante parts	260
2. Abdel Karim BELABBACI, quatre-vingts parts	80
Total: Trois cent quarante parts sociales	340

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. BELABBACI, A. K. BELABBACI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2011. REM 2011 / 1364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151025/48.

(110175638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Holditec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.482.

L'an deux mille onze,
le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1.- Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de société, né à Tlemcen (Algérie), le 07 octobre 1946, demeurant au 20 Chemin des Falaises, CH-1196 GLAND (Suisse),

ici représenté par:

Mademoiselle Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Gland (Suisse), le 02 septembre 2011;

2.- Madame Maryse BLANCARD, administrateur de société, née à Lourdes (France), le 28 mai 1947, épouse de Monsieur Michel TIBERINI, demeurant au 20 Chemin des Falaises, CH-1196 GLAND (Suisse),

ici représenté par:

Mademoiselle Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Gland (Suisse), le 26 septembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, sont les seules associées de «HOLDITEC» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 148 482, avec un capital social souscrit de DIX MILLIONS NEUF CENT VINGT MILLE EUROS (10'920'000.-EUR), constituée suivant acte reçu par le notaire Wagner en date du 08 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2086 du 23 octobre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire Wagner en date du 15 juin 2010, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial, le 07 septembre 2010, sous le numéro 1827 et page 87673.

Lesquelles personnes comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt mille euros (20'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de dix millions neuf cent vingt mille euros (10'920'000.EUR) divisé en dix mille neuf cent vingt (10'920) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.-EUR) chacune, à un montant de dix millions neuf cent quarante mille euros (10'940'000.-EUR) qui sera représenté, après cette augmentation, par dix mille neuf cent quarante (10'940) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.-EUR) chacune, par la création et l'émission de vingt (20) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1'000.-EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

Souscription et Paiement

Toutes les vingt (20) parts sociales nouvellement créées et émises par la Société ont été souscrites et entièrement libérées à leur valeur nominale par des versements en numéraire par les associés existants de la Société comme suit:

Associés-Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. Monsieur Michel TIBERINI, prénommé;	11
2. Madame Maryse BLANCARD, prénommée,	9
TOTAL:	20

Ladite somme en numéraire de vingt mille euros (20'000.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article SIX (6), des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social de la Société est fixé à dix millions neuf cent quarante mille euros (10'940'000.-EUR) qui sera représenté par dix mille neuf cent quarante (10'940) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1'000.-EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TIBERNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13224. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011149912/74.

(110174546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

MIB Mädler-Passage, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150688/10.

(110175200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.684.650,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.338.

EXTRAIT

Par résolution des associés de la Société prise en date du 3 novembre 2011, il a été décidé de nommer M. Eric Samson, né à Johannesburg, République d'Afrique du Sud, le 10 octobre 1938, avec adresse professionnelle au 187 Rivonia Road, 2196 Morningside, Sandton, République d'Afrique du Sud, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Adriaan Jan Veltema, gérant de catégorie A;

- M. Eric Samson, gérant de catégorie A;
- M. Brian Scott Moffat, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Robert Bartolini, gérant de catégorie B;
- M. Nicolas Gerard, gérant de catégorie B; et
- M. Philippe Stanko, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011151628/24.

(110175911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Copal, Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 7.132.

L'an deux mille onze,

Le vingt-huit octobre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COPAL S.A.", ayant son siège social à L-6735 Grevenmacher, 2a, rue Prince Henri, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "COPAL S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Georges Faber, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 décembre 1965, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3 du 13 janvier 1966, modifiés à plusieurs reprises entre 1966 et 1990 et transformée en société anonyme sous la dénomination de "COPAL S.A.", suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler en date du 17 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 21 juin 1991, modifiée suivant résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 09 mai 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1134 du 10 décembre 2001, une refonte des statuts a été faite suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, alors notaire de résidence à Grevenmacher en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 6 avril 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7132,

La séance est ouverte à onze heures onze (11.11), sous la présidence de M. Mike HEIN, administrateur,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo HEIN, administrateur, demeurant à Moersdorf,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy HEIN, administrateur, demeurant à Helmsange,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Point unique.- Modification de l'article 4 des statuts en vue de changer l'objet social de la société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'import, l'export et la vente en gros et en détail dans la branche alimentaire d'articles d'épicerie et d'accessoires, de comestibles, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de poissons et crustacés, de boissons alcooliques et non alcooliques, de tabacs et accessoires, de produits ménagers de toilette et d'entretien, de fleurs coupées, de semences et de plantes, de souvenirs, de cartes-vues, de journaux et de périodiques, de jouets; l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'une boulangerie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'un café-restaurant; la vente d'articles de bas et de textiles; la vente de tous produits de chaussures, de maroquinerie et de sports; la vente d'articles de bricolage, d'électro-ménager, de bureau et d'école; l'exploitation d'une station d'essence avec accessoires pour voitures et une station de lavage pour voitures (car-wash);

- toutes opérations de protection de l'environnement, le commerce et la fabrication de machines et engins pour la fabrication et la récupération d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie ou de sources d'énergie renouvelables, ainsi que l'assistance relative aux développements de projets et de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables;

Elle pourra également exploiter des magasins ambulants pour faire les opérations permises par la loi.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales, tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'import, l'export et la vente en gros et en détail dans la branche alimentaire d'articles d'épicerie et d'accessoires, de comestibles, d'articles de boulangerie-pâtisserie, de poissons et crustacés, de boissons alcooliques et non alcooliques, de tabacs et accessoires, de produits ménagers de toilette et d'entretien, de fleurs coupées, de semences et de plantes, de souvenirs, de cartes-vues, de journaux et de périodiques, de jouets; l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'une boulangerie avec vente des articles de la branche; l'exploitation d'un café-restaurant; la vente d'articles de bas et de textiles; la vente de tous produits de chaussures, de maroquinerie et de sports; la vente d'articles de bricolage, d'électro-ménager, de bureau et d'école; l'exploitation d'une station d'essence avec accessoires pour voitures et une station de lavage pour voitures (car-wash);

- toutes opérations de protection de l'environnement, le commerce et la fabrication de machines et engins pour la fabrication et la récupération d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie ou de sources d'énergie renouvelables, ainsi que l'assistance relative aux développements de projets et de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables;

Elle pourra également exploiter des magasins ambulants pour faire les opérations permises par la loi.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales, tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.21 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HEIN, C. HEIN, M. HEIN, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2011. Relation: GRE/2011/3856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 novembre 2011.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2011151124/102.

(110175736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

MKF McKelcey Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150692/9.

(110175332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MKF McKelcey Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.725.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 novembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011150693/18.

(110175409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Seril, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 49.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 31 octobre 2011

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

Conseil d'administration:

- Monsieur Antonio BONAZZI, demeurant au 4 Via Trezzolano, I-37141 Verona, Italie, administrateur;
- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Madame Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'adresse de la société AUDIEX S.A., commissaire aux comptes, est modifiée comme suit:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social à 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

Personne chargée du contrôle des comptes:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151469/27.

(110176014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Mocassin d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.650.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150694/10.

(110175049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Montnoir Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 25.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150696/10.

(110175134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MP Confect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 12, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 155.275.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150698/10.

(110175483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 29 avril 2011 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2011 pour un terme d'une année renouvelable:

- Madame Régine BERDON, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen;
- Monsieur Patrick WEINACHT, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis;
- Monsieur Marc Yehuda ASSARAF, demeurant professionnellement à CH-1214 Genève-Vernier, Ch. de l'Étang 72, Patio Plaza.

L'assemblée a renommé au poste d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2011, pour un terme d'une année renouvelable, Monsieur Marc Yehuda ASSARAF, demeurant à CH-1214 Genève-Vernier, Ch. de l'Étang 72, Patio Plaza.

2. L'assemblée a reconduit le mandat de révision confié à Deloitte S.A., établie à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, pour un terme d'une année.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011151846/24.

(110177015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Serfina S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.691.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

DORCHESTER DEVELOPMENTS S.A., avec siège social à Hong Kong Bank Building, Samuel Lewis Avenue, P.O. Box 6-4298 El Dorado, République de Panama,

ici représentée par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "SERFINA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70 691, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 728 du 30 septembre 1999, et que ses statuts n'ont jamais été modifiés ultérieurement.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de quinze mille euros (15.000.- EUR) divisé en cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l. ayant son siège social à Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'associé unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation au 31 août 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,- EUR et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2011. Relation GRE/2011/3833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150822/61.

(110175202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MTO Gulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 23, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 48.551.

Le bilan établi au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2011.

Pour MTO GULUX S.à.r.l

Fiduciaire FORIG SC

Référence de publication: 2011150701/12.

(110175028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Multi-Market-Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.580.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 03/11/2011.

Pour MULTI-MARKET-CENTER s.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011150702/12.

(110175129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent quarantième (440.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.192.

Gesellschafterbeschluss

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dr. Michael Bangard

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 170.100 € um 100.100 € auf 70.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 170.000 € auf 70.000 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:
„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sarl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 70.000 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011150949/30.

(110175558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of October,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,000.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.407 (the Sole Shareholder);

Here represented by Mrs. Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole shareholder of AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on March 23, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 21, 2007 number 1232 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated May 23, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 5, 2011, number 1794.

II. the Company's share capital is presently set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by one hundred and four (104) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through their proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand euro) represented by 104 (one hundred and four) Class A shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 13,125 (thirteen thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 105 (one hundred and five) Class A shares with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro) and having the same rights as the existing shares

*Second resolution
Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given on 12 October 2011, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash

having a value of EUR 1,000,000 (one million euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage (the Contribution).

The amount of the Cash Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 1,000,000.- (one million euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 999,875.- (nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l.	105 Class A shares
Total:	105 Class A shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125) represented by one hundred and five (105) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre,

Par-devant nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dont le capital social s'élève à 13.000,- euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.407 (ci-après, l'Associé Unique) ;

ici représenté par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l. est l'associé unique d'AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007, numéro 1232 (Ci-après, la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 août 2011, numéro 1794.

II. Le capital social est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-), représenté par cent quatre (104) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune ;

III. L'Associé Unique détient à présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.000,- (treize mille euros), représenté par 104 (cent quatre) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.125,- (treize mille cent vingt-cinq euros), représenté par 105,- (cent cinq) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par Madame Sara Lecomte, précitée en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2011, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l'Apport).

Le montant total de l'Apport en numéraire est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de EUR 999.875,- (neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à.r.l.	105 parts sociales de classe A
Total:	105 parts sociales de classe A

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (13 125) représenté par cent quatre (105) parts sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46515. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149713/153.

(110174608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Petites fleurs, Accessoires & mehr G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.185.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150757/9.

(110174933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 157.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder), represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 7, 2011

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifteen million Korean Won (KRW 15,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and forty-two million Korean Won (KRW 142,000,000) to an amount of one hundred and fiftyseven million Korean Won (KRW 157,000,000) by the issuance of fifteen (15) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of eight hundred and five thousand six hundred and seventy-seven Korean Won (KRW 805,677.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifteen million Korean Won (KRW 15,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and forty-two million Korean Won (KRW 142,000,000) to an amount of one hundred and fifty-seven million Korean

Won (KRW 157,000,000) by the issuance of fifteen (15) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for fifteen (15) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to thirteen thousand two hundred and forty-five United States Dollars and thirteen cents (USD 13,245.13), being the equivalent of fifteen million eight hundred and five thousand six hundred and seventy-seven Korean Won (KRW 15,805,677.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,193.32 of which fifteen million Korean Won (KRW 15,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and eight hundred and five thousand six hundred and seventyseven Korean Won (KRW 805,677.-) to shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirteen thousand two hundred and forty-five United States Dollars and thirteen cents (USD 13,245.13), being the equivalent of equivalent of fifteen million eight hundred and five thousand six hundred and seventy-seven Korean Won (KRW 15,805,677.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-seven million Korean Won (KRW 157,000,000) represented by one hundred and fifty-seven (157) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 septembre 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations: SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quinze millions de Won coréens (KRW 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux millions de Won coréens (KRW 142.000.000,-), à un montant de cent cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 157.000.000,-), par l'émission de quinze (15) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de huit cent cinq mille six cent soixante-dix-sept Won coréens (KRW 805.677) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze millions de Won coréens (KRW 15.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux millions de Won coréens (KRW 142.000.000,-), à un montant de cent cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 157.000.000,-), par l'émission de quinze (15) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire quinze (15) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à treize mille deux cent quarante-cinq dollars américains et treize cents (USD 13.245,13) équivalant à quinze millions huit cent cinq mille six cent soixante-dix-sept Won coréens (KRW 15.805.677-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.193,32 dont quinze millions de Won coréens (KRW 15.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et huit cent cinq mille six cent soixante-dix-sept Won coréens (KRW 805.677-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de treize mille deux cent quarante-cinq dollars américains et treize cents (USD 13.245,13) équivalant à quinze millions huit cent cinq mille six cent soixante-dix-sept Won coréens (KRW 15.805.677) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-sept millions de Won coréens (KRW 157.000.000,-) représenté par cent cinquante-sept (157) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45306. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur pd (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150827/146.

(110174851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Der Holzwurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Tratten, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 160.430.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft „PP-Management S.A.“ (Matrikel 2011 2208 578), mit dem Amtssitz in L-9772 Tratten, Haus 17, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter der Nummer 160.346, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 31. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1477 vom 5. Juli 2011,

hier vertreten durch Herrn Patrick Posch, geboren zu Malmedy (Belgien) am 29. April 1974, wohnhaft zu L-9749 Fischbach (Clerf), 11, Giallewee,

mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmässig zu verpflichten, gemäß Artikel 8 der Statuten.

Die erschienene Gesellschaft handelnd in ihrer Eigenschaft als alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Der Holzwurm S.à r.l.“(Matrikel 2011 2414 720), mit Gesellschaftssitz in L9090 Warken, 31, rue de Welscheid, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1417 vom 29. Juni 2011,

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs unter der Nummer B 160.430,

welcher Komparsent sich zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung konstituiert hat und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Warken nach Tratten zu verlegen.

Demgemäß wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist Tratten. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Zweiter Beschluss.

Die Adresse der Gesellschaft lautet L-9772 Tratten, Haus 17.

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650,- €.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der/die wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Der Gesellschafter erklärt vom instrumentierenden Notar in Kenntnis gesetzt worden zu sein dass bei zu großer Ähnlichkeit von Gesellschaftsnamen Gerichtsbarkeiten mit Änderungsforderungen und Entschädigungsklagen befasst werden können.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Patrick POSCH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2011. Relation: DIE/2011/10020. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 27. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011149802/56.

(110174653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Nemesis Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011150710/12.

(110175380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

JMB Multimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.382.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Bernard TAVERNIER, administrateur de société, né à Gent (Belgique) le 21 septembre 1966, demeurant à B-9400 Ninove, Geraardsbergestraat, 49.

2) Monsieur Marc-André ALLES, directeur commercial, né à Naarden (Pays-Bas) le 17 août 1987, demeurant à B-9400 Meerbeke, Brusselsesteenweg, 1.

3) Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, né à Villerupt (France) le 1^{er} mai 1976, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 6, rue Robert Krüger.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «JMB Multimedia S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce en général ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, la gestion, la protection et l'analyse de brevets et licences dont elle est propriétaire.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières de nature à favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans le respect des conditions légales.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (i) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Bernard TAVERNIER, préqualifié, quarante-neuf actions	49
2.- Monsieur Marc-André ALLES, préqualifié, quarante-neuf actions	49
3.- Monsieur Gérard LUSATTI, préqualifié, deux actions	2
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) Monsieur Bernard TAVERNIER, préqualifié.
 - b) Monsieur Marc-André ALLES, préqualifié.
 - c) Madame Julie BRACK, comptable, née à Saint-Avold (France), le 15 août 1985, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 19, rue Robert Krüger.

Monsieur Bernard TAVERNIER, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué.

- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Gérard LUSATTI, préqualifié.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TAVERNIER, ALLES, LUSATTI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2011. Relation: CAP/2011/4114. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 31 octobre 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011150615/168.

(110175008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Nexialus Automation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 101.937.

Suivant l'assemblée générale des actionnaires du 31/12/2010

Monsieur Marin Vincent, domicilié rue des Flanolles, 45 à 6110 Montigny-le-Tilleul (Belgique) est nommé gérant de la société à partir du 01/01/2011.

V. Marin / R. Marin.

Référence de publication: 2011150712/11.

(110175588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Skype Global Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 154.971.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la Société
en date du 28 octobre 2011*

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, le Conseil de Gérance actuel de la Société dont les membres sont Monsieur George Redenbaugh, Madame Laura Shesgreen, Monsieur Norbert Becker et Monsieur Peter Foulds.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, un nouveau Conseil de Gérance en remplacement du conseil de Gérance ci-avant pour une durée indéterminée et composé comme il suit:

- Monsieur Benjamin Owen Omdorff, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Georgia, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One Microsoft Way, Redmond WA 98052, États-Unis d'Amérique;
- Monsieur Keith Ranger Dolliver, né le 12 janvier 1963, à Washington, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5580 179th Avenue SE, Bellevue, WA 98006, États-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Thierry Fromes, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 151, route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skype Global Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2011150800/23.

(110175123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Argem Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.140.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil onze, le vingt-quatre octobre,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ARGEM PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Nobert Muller, notaire de résidence à Esch sur Alzette en date du 21 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 440 du 7 septembre 1996,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 55.140,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2.676 du 7 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Béatrice NIEDERCORN, control manager, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1. la société ARTHENA S.A. ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, RCSL B 27.694 est devenue l'actionnaire unique de la Société;

2. la société ARTHENA S.A. a décidé de liquider la Société avec effet immédiat et, pour autant que de besoin, de prendre la qualité de liquidateur;

3. la société ARTHENA S.A. déclare qu'elle reprend par la présente tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

4. la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

5. la société ARTHENA S.A. donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;

6. les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de l'actionnaire unique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. NIEDERCORN, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2011. Relation: CAP/2011/4123. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151043/49.

(110175953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.
